



DÉCISION

(VAUCLUSE)

Décision n° 001321

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'APT

Attribution du marché relatif à la réalisation d'une étude géotechnique globale du quartier Saint-Michel à Apt

Groupement constitué par la SASU SAGA INGÉNIERIE (Mandataire) et la SASU SAGA PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR (cotraitant)

Publié le : 27 novembre 2025

Vu, l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Maire peut par délégation prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu, la délibération n° 2738 du 20 juillet 2021 par laquelle en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal donne délégation à Madame le Maire afin de lui permettant d'agir en son nom et prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures, services, travaux.

Vu, la procédure de consultation passé selon une procédure adaptée en application des articles L 2123-1 et R 2123-1§1 du Code de la Commande Publique relatif à la réalisation d'une étude géotechnique globale du quartier Saint-Michel à Apt (84), visant à caractériser les sols, identifier les risques géotechniques (notamment liés au retrait-gonflement des argiles) et proposer des solutions techniques adaptées pour les futurs aménagements.

Vu, les avis d'appel public à la concurrence n° 25-93331 publié le 19 août 2025 sur le site du BOAMP, n° 4229153 mis en ligne le 19 août 2025 sur le site AchatPublic.com et n° AO-2535-1285 mis en ligne le 22 août 2025 sur le site MarchesOnline.com.

Considérant, qu'à la date limite de réponse fixé le lundi 22 septembre 2025 à 12h00, quatre plis ont été remis.

Marché n° 2025-000006 - Étude géotechnique globale - Quartier Saint-Michel à APT (84)

Procédure adaptée à une enveloppe - Services - Marché unique

Ouverture de la salle :

19 août 2025 17:49 (heure de Paris)

Date limite de remise des plis :

22 septembre 2025 12:00 (heure de Paris)

Fermeture de la salle :

22 septembre 2025 13:00 (heure de Paris)

N°	Type	Raison sociale	Adresse mail	Date du dépôt
1	① - 1	GEOTEC	agence.paca@geotec.fr	17/09/25 15:10:28
2	① - 2	VINIRE	commercial@geotechnique-sas.com	22/09/25 09:35:53
3	① - 3	GEOTERRIA	contact@geoterria.com	22/09/25 09:41:41
4	① - 4	SAGA	ao@saga-ingenierie.eu	22/09/25 11:05:34

Considérant, qu'en application des articles R. 2152-7 et R. 2152-8 du Code de la Commande Publique, les quatre entreprises retenues ont été sollicitées le 16 octobre 2025 afin de préciser ou d'ajuster certains éléments de leurs offres afin d'en garantir la conformité technique et financière avec les exigences du CCTP.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20251120-001321-AR
Vu, les réponses apportées par GEOTEC SAS le 23 Octobre 2025, par VINIRE GEOTECHNIQUE SAS le 17 Octobre 2025, par la SASU GEOTERRIA le 22 Octobre 2025 et par la SASU SAGA INGÉNIERIE le 23 Octobre 2025.

Considérant, que la solution proposée par GEOTEC SAS est fondée sur un nombre réduit de sondages, présentée comme équivalente grâce à la réutilisation de données issues d'études antérieures mais que la démonstration d'équivalence n'est pas complète et la couverture géotechnique de la tranche 2 demeure partielle et qu'elle apparaît inappropriée au sens de l'article L 2152-4 du Code de la Commande Publique

Considérant, que malgré une révision à la hausse du programme d'investigations, l'offre de VINIRE GEOTECHNIQUE SAS reste insuffisante techniquement en raison de lacunes techniques persistantes et qu'elle apparaît irrégulière au sens de l'article L. 2152-2 du Code de la Commande Publique.

Considérant, qu'après négociation seules les deux offres présentées par la SASU GÉOTERRIA et par la SASU SAGA INGÉNIERIE s'avèrent conformes.

Considérant, que l'offre de la SASU GÉOTERRIA se classe en deuxième position avec une note de global de 92,38 et que l'offre de la SASU SAGA INGÉNIERIE se classe en première position avec une note globale de 100,00.

Considérant, qu'à l'issue de la consultation dématérialisée, l'analyse des offres a été validée entre le 18 et le 19 novembre 2025 par les membres de la commission des marchés passés selon la procédure adaptée.

DÉCIDE

Article 1^{er} et unique :

Le marché relatif à la réalisation d'une étude géotechnique globale du quartier Saint-Michel à Apt (84), visant à caractériser les sols, identifier les risques géotechniques (notamment liés au retrait-gonflement des argiles) et proposer des solutions techniques adaptées pour les futurs aménagements est attribué au groupement d'entreprise ci-après désigné pour un montant de 213 280 € HT, soit 255 936,00 € TTC.

SASU SAGA INGÉNIERIE (Mandataire)
26 RUE DES CARRIERS ITALIENS
91350 GRIGNY
SIRET : 45388717600049

SASU SAGA PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR (cotraitant)
EUROPARC PICHAURY - BATIMENT C2
1330 AVENUE JEAN-RENE GUILLIBERT GAUTIER DE LA LAUZIERE
13290 AIX-EN-PROVENCE
SIRET : 93400045600012

Apt le jeudi 20 novembre 2025



Le Maire d'Apt

Madame Véronique ARNAUD-DELOY

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20251120-001321-AR
Date de télétransmission : 26/11/2025
Date de réception préfecture : 26/11/2025